





Ma délégation prend note de ces
figuraient dans le 2^{ème} rapport, ainsi que des points de vue exprimés lors
du débat.

international dont les principes généraux du droit, afin de permettre et
faciliter une bonne administration de la justice. is que
les travaux sur cette thématique doivent porter sur la nature juridique des
principes généraux du droit comme source du droit international, sur leur
portée, leurs fonctions et leurs rapports avec les autres sources du droit

Aussi, ma délégation estime que les principes généraux formés dans le
cadre du système juridique national, ainsi que ceux découlant du système
juridique international et régional peuvent servir de base à la détermination
desdits principes, notamment la reconnaissance des notions
fondamentales que ces systèmes ont en commun. Il en est de même des
moyens auxiliaires de détermination des principes généraux du droit.

Sur ce sujet, ma délégation appelle à dissiper les divergences des

par les grandes familles juridiques ou la reconnaissance du principe par les
législations nationales appartenant à ces familles.

Ma délégation est également favorable

« nations civilisées

du Statut de la Cour internationale de justice ;

«

15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ou alors à

la communauté internationale

des Etats » ou «